

Animations Avril 2026

- ❖ Jeudi 2 CCAS – Rencontres du jeudi après-midi à la petite salle polyvalente à 14h
- ❖ Samedi 11 Conscrits Certines/La Tranclière – Banquet des Classes à la salle polyvalente à 12h30
- ❖ Jeudi 16 CCAS – Rencontres du jeudi après-midi à la petite salle polyvalente à 14h
- ❖ V24 et S25 Sou des Ecoles – Vente de tartes devant l'Ecole
- ❖ Samedi 25 Amicale des donateurs de Sang – Marche Loisirs et repas 19h00 à la salle polyvalente

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le dossier de révision du plan local d'urbanisme approuvé par le conseil municipal de CERTINES, par délibération du 04/03/2026, est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture. Il est également consultable sur GEOPORTAIL de L'URBANISME (lien sur le site internet de la mairie).

Elections municipales du 15 mars 2026

1 130 inscrits
588 électeurs, soit 52 % de votants
24 votes nuls et 23 votes blancs
536 suffrages exprimés pour la liste « Certines, continuons ensemble » soit 91% des votes

Résultat de l'élection du maire et de la municipalité vendredi 20 mars

Maire : Denis Tavel 19 voix

Municipalité :

Stéphane BATISSE : 1^{er} adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme

Denise RANDU : 2^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires et du CCAS

Franck GAUDET : 3^{ème} adjoint en charge des associations, du sport et de la communication

Chloé VIARD : 4^{ème} adjointe en charge des finances, de l'environnement et de la vie participative et citoyenne

Dominique BERNARD : 5^{ème} adjoint en charge de la voirie, du cimetière, de la forêt et des bâtiments.

Rentrée Scolaire Septembre 2026 - Inscriptions

Elles concernent les enfants nés **en 2023** et domiciliés à Certines et La Tranclière.

Avant toute inscription auprès de la Directrice de l'école pour les enfants de 3 ans qui rentrent en Petite Section, une pré-inscription est obligatoire auprès du secrétariat de mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile.



Banquet des Conscrits

Le banquet du samedi 11 avril 2026 aura bien lieu, avec l'annulation des matelains le dimanche 12. Les inscriptions encore possibles jusqu'au dimanche 5 pour le repas de midi ou du soir

Proxi épicerie multi-services

« Un commerce de proximité est un vecteur essentiel de lien social, d'intégration et de solidarité. Merci de pousser la porte de votre commerce, vous y trouverez, en guise de premier remerciement un sourire, une parole chaleureuse et l'envie de revenir. La relation humaine demeure l'une des plus belles richesses de nos campagnes ».

Louis Pautrel, vice-président en charge du commerce des maires ruraux de France.

*« Chez Slim, chaque achat est un geste citoyen :
Des produits locaux, un commerce qui nous lie.
Sans vous, demain, ses étagères seront vides...
Alors soutenez-le : c'est ici que bat le cœur de Certines ! »*

Commandez un poulet fermier rôti pour samedi !

Conditions préférentielles pour les associations de Certines !

Nouveau : Etal de viande et charcuterie sous vide à partir de mi-avril !

Rappel : Vous pouvez vous désaltérer en terrasse !

(L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération !)

A Venir chez Slim : Je fonds sous le soleil et dans la bouche,
Je peux être en cornet ou en pot,
Qui suis-je ?



L'anniversaire de l'Amicale des Donneurs de Sang - samedi 25 avril

Samedi 25 avril 2026, l'Amicale des Donneurs de Sang Certines - La Tranclière fête ses 30 ans à la salle polyvalente avec une marche loisir gratuite pour les moins de 12 ans) avec 2 circuits au choix :

- 6.2 kms départ de la salle polyvalente à 16h00

- 11 kms départ de la salle polyvalente à 15h00

Repas sur place ou à emporter.

Inscriptions au 07 83 67 21 57



Participation citoyenne - Fleurissement de la commune

Depuis des années pour le fleurissement, des habitants se joignent aux élus pour fleurir notre village et ainsi embellir notre village.

Si vous êtes intéressé(e)s pour réfléchir avec nous sur les choix de plantes, et/ou tout simplement sortir vos gants de jardinage pour nous aider à planter, **RDV le samedi 11 avril à 10h en mairie.**

Débutants bienvenus !! Si vous n'êtes pas disponible le 11, mais volontaire n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.



MAM : Maison d'assistants maternels

Suite au projet présenté l'automne dernier, toute assistante maternelle en exercice ou désireuse de le devenir, intéressée par le projet MAM sur Certines, doit s'adresser pour une prise de rdv auprès du secrétariat par téléphone au 04 74 51 60 30 ou par mail à mairie@certines.fr



Installation de la borne de recharge

Des travaux d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques ont été effectués sur le parking de la Mairie à proximité du transformateur.

La mise en service de la borne est prévue début mai.



Entretien lignes à haute tension

RTE informe les habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de la ligne 63 kV Chapelle du Chatelard – Cize -Servas se dérouleront du 17 mars au 31/12/2026.



Giratoire des Arcuieres

Renouvellement de la couche de roulement du carrefour giratoire des Arcuieres.

Ces travaux sont programmés du 30/03 au 05/04/2026, sous réserve des conditions climatiques favorables.

De 20h à 6h, les travaux seront organisés sous alternat de circulation sur la route départementale RD1075.

Les voies adjacentes seront fermées à la circulation (RD64b Route de Certines et Chemin de la Ravary sur la commune de Montagnat).



Marquage au sol

La société BRAM interviendra mercredi 1^{er} avril et jeudi 2 avril sur l'ensemble de la commune. Merci de votre vigilance.

La collecte des déchets du mois d'avril 2026

BAC JAUNE : 03/04 – 17/04 - 30/04 (férié le 1^{er} mai)

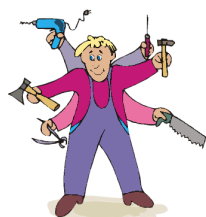
BAC NOIR : 10/04 – 24/04

Recensement service national

Les jeunes de nationalité française (filles et garçons) nés en 2010 doivent effectuer les démarches administratives de recensement militaire à la mairie de leur domicile dès leur 16^{ème} anniversaire.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité du jeune à recenser

Bruits & nuisances sonores



Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils (souffleuses, tondeuses à gazon, perceuse, scies mécaniques) sont réglementés par un arrêté préfectoral. Ils sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19h30
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- Le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



Chenilles, frelons asiatiques et moustiques tigre



Signalement des nids de chenilles processionnaires.

Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants qui sont dangereux pour l'homme et les animaux.

Il existe une plateforme de signalement dédié <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr> qui permet d'agir plus rapidement et de manière coordonnée.



Rappel vous pouvez également signaler les nids de frelons asiatiques grâce à la plateforme <https://www.frelonsasiatiques.fr>



Le moustique tigre le vrai du faux

Le moustique tigre se développe dans les mares et fossés ?

Faux la femelle pond ses œufs sur une surface sèche au-dessus du niveau de l'eau majoritairement dans les coupelles, seaux, bouches d'égout, descente d'eau pluviales...

Les mares et fossés sont riches en prédateurs des larves et des adultes ce qui contribue à limiter efficacement leur présence.

Taille des Haies

Pour la taille des haies, nous rappelons que tout riverain doit veiller à ne pas voir ses haies empiéter sur le domaine public. Arbres et haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Le Maire peut faire procéder à l'exécution forcée de travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée des plantations sur les voies communales. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents (art L2210-2-2 du code général des collectivités CGCT).

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies à moins de 2 m de la route sans autorisation s'expose par ailleurs à une amende de 1500 € (art R116-2 du code de voirie routière).

Un courrier personnel de demande de taille de haies sera envoyé préalablement à l'exécution forcée aux riverains concernés.

Déchèterie du Mollard - SAINT MARTIN DU MONT

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Dimanche de 8h30 à 12h30

Du 1^{er} juillet au 31 août :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 7h à 13h

Dimanche de 8h30 à 12h30